PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mars 2020 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 38.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 10 mars 2020 à 19 h 32.

2020-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. <u>Législation</u>
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020
- 3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 333-20 concernant le numérotage de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore*
- 3.3. Dépôt du *Projet de règlement numéro 333-20 concernant le numérotage de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore*
- 3.4. Dépôt de la correspondance
- 4. <u>Demandes externes</u>
- 4.1 Réforme de la fiscalité agricole
- 4.2 Demande d'appui pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille
- 4.3 Demande d'appui pour la Fondation de la maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges
- 4.4 Demande d'aide financière de la *Fondation de l'école secondaire Soulanges* pour le Galas Méritas 2019-2020
- 5. <u>Ressources humaines</u>
- 5.1. Nomination d'un lieutenant au service de Sécurité incendie
- 6. <u>Finances et trésorerie</u>
- 6.1. Approbation de la liste des comptes de février 2020
- 6.2. Autorisation de paiement à la *MRC de Beauharnois-Salaberry* pour la formation d'un lieutenant
- 7. **Période de questions**
- 8. <u>Administration</u>
- 8.1 Mandat de maçonnerie sur le mur de pierre de l'hôtel de ville
- 9. <u>Sécurité publique et incendie</u>
- 9.1 Approbation de la Déclaration annuelle des activités du service de Sécurité incendie
- 9.2 Mandat à *Polytech Électrique inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice fixe incluant la mise à niveau de l'entrée électrique principale
- 10. <u>Voirie et enlèvement de la neige</u>
- 11. <u>Hygiène du milieu et environnement</u>
- 11.1 *Mandat à Pompex inc.* pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de contrôle à la station d'épuration des eaux usées de Dalhousie

- 12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Demande de subvention à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'acquisition d'une table à pique-nique
- 13.2 Mandat à Simax inc. pour l'acquisition et l'installation d'une table à pique-nique
- 13.3 <u>Autres sujets :</u>
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020 2020-03-02

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-03 AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-20 CONCERNANT <u>NUMÉROTAGE DE TOUS LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA</u> MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Avis de motion est donné par la conseillère Linda Major pour la présentation à une séance ultérieure du Règlement 333-20 relatif au numérotage de tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2020-03-04 DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-20 CONCERNANT NUMÉROTAGE DE TOUS LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Linda Major dépose le projet du Règlement 333-20 relatif au numérotage de tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 38.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

| Date | Expéditeur | Sujet |
|------------|------------------------------------|--|
| 12-02-2020 | Ministère des Affaires municipales | Loi modifiant principalement la Loi sur |
| | et de l'Habitation | l'instruction publique relativement à |
| | Ministère de l'Éducation et de | l'organisation et à la gouvernance scolaires |
| | l'Enseignement supérieur | |
| 24-02-2020 | Municipalité de Saint-Zotique | Avis de non-renouvellement - Ententes |
| | | relatives aux travaux dans les cours d'eau |
| | | des bassins versants numéros 1, 13, 21 et 26 |
| | | - MRC de Vaudreuil-Soulanges |

2020-03-05 RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télésphore

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle ;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la députée provinciale de Soulanges, madame Marilyne Picard, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-06 <u>DEMANDE D'APPUI POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE</u>

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-07 <u>DEMANDE D'APPUI POUR LA FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES</u>

SUITE à la demande d'appui de Marie-Line Leblanc pour l'organisation d'une soirée-bénéfice au profit de la *Fondation Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges* (FMSPVS),

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Marie-Line Leblanc à organiser un souper/soirée ainsi qu'un encan chinois, samedi le 25 avril 2020, au profit de *la Fondation Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges*, au Centre communautaire Rémi-Sauvé;

QUE l'utilisation du Centre communautaire Rémi-Sauvé soit offerte à titre gratuit pour la tenue de cette soirée-bénéfice ;

QUE madame Marie-Line Leblanc soit responsable d'obtenir tous les permis nécessaires à la tenue de cette soirée au profit de la *Fondation de la Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-08 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES POUR LE GALA MÉRITAS 2019-2020</u>

SUITE à la demande d'aide financière de la Fondation de l'École secondaire Soulanges,

il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

D'OCTROYER la somme de 50 \$ pour la publication de la carte d'affaires de la Municipalité de Saint-Télesphore dans le cadre du Gala Méritas 2019-2020 qui a lieu à l'École secondaire Soulanges le 19 mai 2020 à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-09 NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant éligible Jake Adams a complété avec succès la formation Officier non-urbain (ONU),

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jake Adams, lieutenant au service de Sécurité incendie ;

D'AUTORISER le lieutenant Jake Adams à agir en tant qu'officier aux opérations lors des appels d'urgence et tous autres évènements liés au service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-10 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

| Salaires versés du 1er au 29 février 2020 | 20 795,91 \$ |
|---|---------------|
| Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 29 février 2020 | 21 744,79 |
| Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 29 février 2020 | 76 449,18 |
| Comptes à payer au 29 février 2020 | 16 024,38 |
| TOTAL | 135 014,98 \$ |

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de février 2020 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 29 février 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 29 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-11 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LA FORMATION D'UN LIEUTENANT

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 529,45 \$ taxes incluses, à la *MRC de Beauharnois-Salaberry* pour la formation Officier non-urbain du pompier Jakes Adams pour l'obtention du titre de lieutenant au service de Sécurité incendie à même le poste budgétaire 02 220 00 454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Conteneur des pompiers
- Chemins verbalisés non-public.

2020-03-12 MANDAT DE MAÇONNERIE SUR LE MUR DE PIERRE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU l'estimé de Rénova Maçonnerie daté du 13 février 2020,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE MANDATER *Rénova Maçonnerie* pour des travaux de maçonnerie comportant la réparation des joints de pierre du mur de l'hôtel de ville côté est ainsi qu'une fissure côté ouest, au montant de 16 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 18 396,00 \$ taxes incluses à *Rénova Maçonnerie* à même le poste budgétaire 02 190 00 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-13 APPROBATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie ET RÉSOLU D'ADOPTER le rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2019 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-14 <u>MANDAT À POLYTECH ÉLECTRIQUE INC. POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE FIXE INCLUANT LA MISEÀ NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE PRINCIPALE</u>

ATTENDU l'estimé de *PolyTech Électrique inc.* daté du 2 mars 2020 pour le projet d'un groupe électrogène aux montants forfaitaires de 32 998,20 \$ plus les taxes applicables pour la génératrice et de 5 348,00 \$ plus les taxes applicables pour son branchement ;

ATTENDU l'estimé de *PolyTech Électrique inc.* daté du 2 mars 2020 pour la mise à niveau de l'entrée électrique principale afin de permettre le branchement de la génératrice, au montant forfaitaire de 19 449,00 \$ plus les taxes applicables,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

DE MANDATER *PolyTech Électrique inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice fixe incluant la mise à niveau de l'entrée électrique principale pour un montant total forfaitaire de 57 795,20 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 66 450,03 \$ taxes incluses ;

D'AFFECTER la dépense au montant de 60 677,74 \$ représentant le coût de revient, de la façon suivante :

- 50 000,00 \$ au poste budgétaire 23 030 23 725
- 10 677,74 \$ au poste budgétaire 02 701 20 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-15 <u>MANDAT À POMPEX INC. POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE DALHOUSIE</u>

ATTENDU l'estimé de Pompex inc. daté du 27 février 2020,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie ET RÉSOLU

DE MANDATER *Pompex inc.* pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de contrôle à la station d'épuration des eaux usées de Dalhousie au montant de 4 229,39 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 4 862,74 \$ taxes incluses à *Pompex inc.* à même le poste budgétaire 23 050 00 010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-16 <u>DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR</u> L'ACQUISITION D'UNE TABLE À PIQUE-NIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de se procurer une table de pique-nique pour le parc Léon-Prieur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre la possibilité aux municipalités d'acheter du mobilier urbain réalisé avec du verre recyclé et de payer 50 % de la facture jusqu'à un maximum de 3 000 \$, et ce, au courant de l'année 2020, cette aide financière provenant de son enveloppe budgétaire de l'économie circulaire du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de démontrer par un objet concret que contrairement à d'autres régions du Québec, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le verre est valorisé et que la MRC établira une stratégie avec la table des communications conjointement avec les municipalités participantes,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU DE CONFIRMER l'intention de Municipalité de se procurer une table à pique-nique fabriquée avec du verre recyclé ;

DE DEMANDER une subvention à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'achat de mobilier urbain réalisé avec du verre recyclé consistant en une table de pique-nique à être installée au parc Léon-Prieur situé dans le secteur de Dalhousie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-17 <u>MANDAT À SIMAX INC. POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE TABLE À PIQUE-NIQUE</u>

ATTENDU l'estimé de Simax inc. daté du 6 février 2020,

il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE MANDATER *Simax inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une table de pique-nique au parc Léon Prieur situé dans le secteur de Dalhousie au montant de 3 100,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 3 564,23 \$ taxes incluses à *Simax inc.* à même le poste budgétaire 23 080 50 725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Table à pique-nique recyclée
- Poules urbaines.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-03-18 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie et résolu que la séance ordinaire du 10 mars 2020 soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

| Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du <i>Coamunicipal du Québec</i> . |
|--|
| |
| Monsieur Yvon Bériault, maire |
| |
| Micheline Déry, CPA, CGA |